

Il est temps que cela change...

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **2 (1914)**

Heft 19

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-249602>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

qu'elles s'y inscrivent, mais *seulement* si elles adhèrent à la politique générale de ce parti.

S'inscrire dans un groupe politique, uniquement parce que celui-ci accepte de travailler pour le suffrage féminin, sans envisager le reste de sa ligne de conduite, serait selon nous commettre une grave faute de tactique. Il ne faut pas qu'ici les femmes tombent dans les mêmes erreurs que beaucoup d'hommes atteints du virus de « l'esprit de parti », et croient de leur devoir d'aliéner leur indépendance pour faire bloc contre telle coalition, ou satisfaire telle majorité ou tel gouvernement qui leur plaît, quitte à renoncer par avance à examiner les questions pour elles-mêmes. Les femmes devront être prudentes et constituer entre elles au besoin des groupes d'action militante plutôt que de s'inféoder imprudemment à des partis organisés dont la politique générale n'aurait pas leur assentiment. En agissant autrement, elles compromettraient la cause même qu'elles veulent défendre.

En fait, les partis politiques sont généralement fermés aux femmes. Seul le parti socialiste a eu, dans certains pays, l'intelligence de comprendre que la femme — l'ouvrière en particulier pouvait constituer une recrue électorale indirecte, mais précieuse, et il a nettement affirmé, sous l'impulsion d'un Bebel, le droit de suffrage féminin.

Les partis conservateurs, généralement timides, sont en majorité hostiles au mouvement suffragiste et ne se rendent pas compte qu'en ouvrant leurs portes aux femmes conservatrices, prêtes à soutenir leur politique, ils en seraient notablement renforcés.

Les partis radicaux ont une tendance à accepter le suffrage féminin, ou du moins, ils ne le repoussent pas d'emblée. La majorité du radicalisme tient cependant le renfort féminin en petite estime et elle ne cède sur ce point que dans ses sphères radicales-socialistes.

Les partis catholiques ne font pas du féminisme suffragiste direct, mais, dans leurs milieux dits « chrétiens sociaux » et par leurs œuvres sociales ouvrières, ils donnent aux revendications féminines une place importante, qui les amène tout naturellement dans leurs groupes de gauche à accepter le principe suffragiste, et à y travailler même assez activement.

Remarquons, enfin, que le féminisme prend une importance notable quoiqu'indirecte en matière politique, quand les femmes ont accès aux commissions administratives officielles (écoles, prisons, hôpitaux, protection de l'enfance) comme cela est le cas dans bien des pays.

En conclusion, nous dirons : les femmes suffragistes, parallèlement à leur action permanente pour obtenir des parlements le vote de la réforme qu'elles réclament, devront se préoccuper sérieusement d'agir sur les partis politiques organisés, d'y entrer chaque fois que cela leur sera possible, sous réserve d'être d'accord avec la politique générale des dits partis ; en attendant, elles constitueront des groupes d'action politique autonomes pour agir sur le législateur en vue d'une réforme donnée, ou pour appuyer, au moment des élections, tels candidats favorables à leurs idées. Elles pourront aussi constituer des sous-groupes de partis, telles les femmes socialistes.

Manifester au moment des élections législatives est une méthode trop généralement dédaignée chez nous. Elle nous semble infiniment plus profitable à la cause du suffrage et des réformes féministes qu'un plébiscite électoral indicatif parmi les femmes.

Quant aux femmes non suffragistes, si elles ont le courage d'agir suivant ces méthodes, nous les en féliciterons, mais nous conservons peu d'espoir sur le résultat général de leur action. Elles apparaîtront toujours aux législateurs comme d'aimables

et superflues conseillères, affirmant un désir et non un droit, ce qui est très différent. Peut-être se figurent-elles qu'en laissant de côté « la grande réforme », elles s'allieront les bonnes volontés du législateur, satisfait de se voir gracieusement conseillé ? Quelle illusion ! Affirmer le droit de parler pour aboutir au droit de voter, faire acte de citoyenne responsable, frustrée d'un droit civique fondamental, c'est là le seul moyen de se faire prendre au sérieux par ceux qui croient être la personnification de la Raison.

A. DE MORSIER.

Il est temps que cela change...

On reproche aux femmes de n'avoir pas l'esprit de corps. Il est possible en effet qu'elles ne l'aient pas, mais elles commencent à l'acquérir. Le tort que l'on fait à l'une d'elles ne les laisse plus indifférentes. Preuve en soit le cas de M^{lle} D^r Feyler dont retentissent actuellement tous les cercles féminins.

Bien que la modestie et le désintéressement de M^{lle} D^r Feyler lui aient fait jusqu'ici garder le silence, nous estimons que nous avons le devoir de parler, même au risque de la mécontenter, et de nantir nos lecteurs de ce cas récent et très caractéristique.

M^{lle} D^r Feyler partit pour l'Épire, en automne 1912, avec l'ambulance Vaud Genève seule docteur-femme avec un certain nombre de docteurs masculins, des infirmiers, et des gardes-malades. Elle passa 138 jours à l'ambulance, tandis que d'autres docteurs, arrivés dans la seconde période des opérations militaires, n'y restèrent que six semaines. Elle a partagé les grandes difficultés du début, les fatigues, les risques de santé. Tous rendent hommage à sa collaboration efficace comme à ses qualités d'organisatrice.

L'ambulance rentrée, l'ère des récompenses s'est ouverte.

C'est avec étonnement que le public s'intéressant à l'ambulance a vu dans un de nos grands quotidiens la liste des docteurs honorés par le gouvernement grec de l'ordre du St-Esprit, liste où le nom de M^{lle} D^r Feyler ne figurait pas, sans que cette omission fût accompagnée d'aucune explication. Ce silence absolu avait de quoi surprendre, et il faut croire que des questions furent adressées à des gens compétents pour y répondre, puisqu'une seconde note parut, expliquant au public que, si tous les docteurs hommes avaient reçu du gouvernement grec la décoration de l'ordre du St-Esprit, M^{lle} D^r Feyler ne pouvait l'obtenir, cette décoration n'étant pas accordée à des femmes. Le gouvernement grec est absolument hors de cause, et dès qu'il a été informé de cette lacune, il s'est empressé de la réparer en envoyant à M^{lle} D^r Feyler une lettre de remerciements pour les services rendus.

Voilà les faits, et nous savons nos informations exactes. Deux points nous paraissent devoir être relevés dans l'incident : nous les soumettons à l'appréciation de nos lecteurs.

1° Aucune démarche n'a été, au début, faite auprès du gouvernement grec pour lui signaler qu'une doctoresse faisait partie de l'ambulance, et pour obtenir au moins le geste de reconnaissance qu'elle avait mérité aussi bien que ses collègues. Il y a commencement à tout, et qui sait s'il n'en aurait pas été de l'ordre du St-Esprit comme de celui de la Légion d'honneur, qui, à l'origine n'était pas attribué aux femmes, et qui maintenant leur est accordé dans certaines circonstances ? On a donc renoncé d'emblée et sans coup férir à revendiquer un traitement d'égalité.

2° Sur le second point, les opinions peuvent différer. Un esprit généreux trouvera que les autres docteurs de l'ambulance ont perdu une belle occasion de faire un geste chevaleresque et de

se solidariser avec une confrère, comme les docteurs savent généralement si bien le faire. Comment ont-ils accepté si aisément d'être tous inscrits au tableau d'honneur, voyant qu'une des leurs, et non la moins dévouée, en était exclue? Cette décoration leur est-elle donc si précieuse qu'ils n'eussent pu y renoncer, puisqu'elle ne pouvait être accordée à tous ceux qui l'avaient méritée? Chacun répondra à cette question suivant son tempérament. Une manifestation spontanée aurait fait le plus grand honneur à des représentants d'un sexe qui se pique d'avoir le sentiment de solidarité plus développé que ne l'ont les femmes.

Quand ces lignes tomberont sous les yeux de M^{lle} Dr Feyler, nous espérons qu'elle nous pardonnera d'avoir rompu le silence où sa dignité et sa réserve se sont cantonnées.

Beaucoup de femmes résignées diront : « Mais les femmes sont accoutumées à accomplir leur tâche et à être écartées ensuite, même si l'honneur du travail qu'elles ont accompli est attribué à un homme ». Nous répondrons : « Il est vrai qu'il en a été ainsi jusqu'à présent, mais il est temps que cela change. »

E. Gd.

Le Féminisme d'Alexandre Dumas fils

Nous sommes heureuse de pouvoir donner à nos lecteurs la primeur de ces quelques fragments de la remarquable étude que prépare, dans ce moment, sur ce très beau sujet, M^{lle} Lydie Morel, Dr ès-lettres de l'Université de Neuchâtel.

« ...La société devrait agir vis-à-vis de la femme comme la loi vis-à-vis des hommes ivres et des enfants, car la femme a l'éternelle enfance de la raison et l'éternelle ivresse du cœur »... Cette idée est d'Alexandre Dumas fils, elle a été écrite dans un de ses romans de début en 1850. En 1869, il disait dans la préface de l'*Ami des Femmes* : « L'émancipation de la femme par la femme est une des joyusetés les plus hilarantes qui soient nées sous le soleil. C'est du protoxyde d'azote pur ; il y a de quoi, en débouchant le flacon tout à coup, faire rire Dieu pendant l'éternité. » Car la femme est « un être circonscrit, passif, instrumentaire, disponible, en expectative perpétuelle. C'est la seule œuvre inachevée que Dieu ait permis à l'Homme de reprendre et de finir. C'est un ange de rebut. » C'est pourquoi il faut que la femme soit « sujette de l'homme ». Enfin en 1872, dans un ouvrage de sociologie mystique intitulé l'*Homme-Femme*, Dumas résumait toutes ses idées sur l'homme, la femme et la famille, et arrivait à la conclusion que Dieu, l'homme et la femme formaient un triangle : « Dieu Tout-puissant, l'homme médiateur, la femme auxiliaire parce qu'elle n'a pas reçu le souffle divin ... L'homme ne peut rien sans Dieu, la femme ne peut rien sans l'homme, voilà la vérité éternelle, absolue, immuable. »

On pensera sans doute que j'aurais dû intituler cette étude non pas le *Féminisme*, mais l'*Antiféminisme* d'Alexandre Dumas fils. Prenez patience, je vous prie. Nous ne sommes qu'en 1872. En 1877, Dumas écrit la *Préface* de *Monsieur Alphonse*, et là nous trouvons un langage bien différent : « Nous voulons la liberté pour nous, dit-il, nous serons forcés de la vouloir pour la femme, et elle passera par toutes les portes que nous aurons ouvertes ou enfoncées. » « Ne connaissant pas une seule raison juste, plausible, ou même spécieuse, pour que cela leur soit refusé, je réclame pour elles la même liberté et les mêmes droits que pour les hommes. » Enfin, en 1880, Dumas écrit un ouvrage non moins volumineux que l'*Homme-Femme*, intitulé : *Les Femmes qui tuent et les Femmes qui votent*, où l'on trouve cette

tirade : « Dieu sait, si, dans notre beau pays de France, raisonnable, prévoyant, logique, ... il y a des gens qui se tordent de rire, chaque fois qu'on avance cette proposition, que les femmes, ces éternelles mineures des religions et des codes, ces êtres tellement faibles, tellement incapables de se diriger, ayant tellement besoin d'être guidés, protégés et défendus, que la loi a mieux aimé y renoncer, voyant qu'elle aurait trop à faire, Dieu sait disons-nous, s'il y a des gens qui se tordent de rire à cette seule proposition que les femmes pourraient bien, un jour, revendiquer les mêmes droits politiques que les hommes, et prétendre à exercer le vote tout comme eux. » Et Dumas, oubliant qu'il avait été un de ces rieurs, entreprend de défendre résolument les droits des femmes, en un mot : le féminisme.

On voit donc que le titre de mon étude se justifie, et d'autant plus que c'est Dumas lui-même qui est l'inventeur du mot « féminisme », qui est entré dans la langue française depuis 1890 environ. Le cas de Dumas fils est une des conversions les plus intéressantes que nous avons à enregistrer dans l'histoire du féminisme. Un adversaire qui rit de vous, qui lutte contre vous dans de nombreux écrits, puis qui devient votre défenseur zélé, et cela publiquement, sans crainte d'être accusé de contradiction, ou pis encore, de faiblesse, c'est un spectacle rare, digne d'être étudié et révélé aujourd'hui. C'est ce que je veux essayer de faire ici sans parti-pris et sans prendre parti, en m'efforçant d'expliquer les causes du revirement d'Alexandre Dumas fils, et ce qu'il entendait par *féminisme*.

D'abord, que pensait Dumas de la femme ? Ici déjà nous nous trouvons en face d'un problème. Le Dumas de la *Dame aux Camélias*, du *Fils Naturel*, des *Idées de M^{me} Aubray*, de *Monsieur Alphonse*, de la *Princesse de Bagdad*, est un ami, un admirateur de la femme. La courtisane, la fille-mère obtiennent son pardon. Tandis que le Dumas de *Diane de Lys*, du *Demi-Monde*, de l'*Ami des Femmes*, de la *Femme de Claude*, est un juge sévère et un railleur impitoyable du sexe féminin. Comment concilier cette indulgence et cette sévérité, cette admiration et ce mépris ? Il n'est pas possible de dire encore : Dumas a changé d'idées, de sévère, il est devenu indulgent ; puisque, depuis ses débuts au théâtre jusqu'à la fin de sa carrière, on retrouve ces deux inspirations contradictoires. Je crois qu'il faut faire une distinction préalable dans le sens que nous donnons au mot « femme ». Qu'est-ce que la femme ? Est-ce la jeune fille, l'épouse, la mère, la courtisane ? C'est évidemment tout cela à la fois. Dumas est-il alors admirateur de la jeune fille, de l'épouse, et contempteur de la courtisane et de la fille-mère ? N'oublions pas qu'il est l'auteur de la *Dame aux Camélias* et de *Denise*. Est-il alors le défenseur de la courtisane, de la fille-mère et méprise-t-il les épouses, les mères et le mariage ? Encore non. Dumas, je vais vous étonner, ne méprise pas les femmes, il méprise l'amour, l'amour-passion qu'il appelle quelque part « l'égoïsme à deux ». Il ne condamne pas la courtisane, qui, dans sa misère, se vend sans amour, il condamne la femme amoureuse, fût-elle épouse, jeune fille ou courtisane. Cette idée, qui s'affirme surtout dans la pièce : le *Demi-Monde*, montre que la contradiction que nous croyons remarquer dans tout le théâtre de Dumas fils n'est qu'apparente. Comme la femme incarne mieux l'amour que l'homme, c'est sur elle que retombe le plus souvent les coups de celui que Jules Lemaitre appelle : « le moine et l'ascète du théâtre contemporain. »

Il est, par contre, un sentiment féminin que Dumas a constamment respecté et célébré, c'est l'*amour maternel*, qui, à son avis, est le plus grand, le seul désintéressé et inaltérable des sentiments humains. C'est au nom de l'amour maternel que